



BULLETIN INDIVIDUEL ADHESION 2019/2020

LE CLUB

- 16 chemin des Bogeys 73100 Grésy-sur-Aix
- www.rocetvertige.net
- rocetvertige@gmail.com
- 07.81.82.31.30

INSCRIPTIONS

- Les inscriptions auront lieu au complexe sportif de Grésy sur Aix, le samedi 31 août lors de la fête de l'escalade.
- Les pré-inscriptions se dérouleront au bureau du club les mercredis 26 juin et 3 juillet de 19h à 21h.
- Les inscriptions déposées dans la boîte aux lettres du club ne seront plus acceptées.
- La licence FFME est dématérialisée, vous recevrez par SMS ou email les codes qui vous permettront de l'imprimer à partir de votre espace personnel sur le site internet www.ffme.fr Il est donc indispensable de nous indiquer un numéro de téléphone portable et une adresse mail valide.
- Passeport jaune : les personnes non titulaires pour les séances « autonomie » suivront une formation lors de leurs deux premières séances et le valideront lors de la 3e séance. En cas de compétences insuffisantes, l'encadrant pourra leur demander de rejoindre le cours débutant (prévoir un surcoût selon tarif en vigueur).

Votre dossier d'inscription doit comprendre

- La page 3 du bulletin individuel d'adhésion rempli et signé
- Pour les nouveaux dossiers, un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'escalade et sports de Montagne
Pour tous les adhérents mineurs la mention « **compétition** » obligatoire
Pour les adhérents de l'année précédente, remplir le questionnaire téléchargeable sur (sauf compétition fournir un certificat avec la mention « compétition »)
- Une photo d'identité pour les enfants
- Votre règlement : espèces, chèques (1 ou 3) par adhérent, coupons ANCV (1 règlement / adhérent)
- La notice d'assurance FFME (bulletin d'information n°1) rempli et signé (si vous ne souhaitez pas l'assurance complémentaire, cocher la case du refus de l'assurance)
- 1 enveloppe timbrée et libellée à votre adresse

**ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITÉES
SEUL LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTÉS
(DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES)**

ACTIVITÉ ESCALADE

- Les créneaux se déroulent sur le mur d'escalade du centre omnisports de Grésy-sur-Aix (gymnase). Au 3e trimestre, les créneaux se dérouleront sur des sites naturels en falaise selon la météo.
Sites : Brison baie de Grésine, Cessens, ...
Les horaires sont disponibles sur le site internet du club
- Pour les séances en extérieur, il est indispensable de se munir de bonnes chaussures, de vêtements adaptés, chapeau, crème solaire, eau, ...
En cas de conditions météo incertaines, la décision de maintenir la séance ou de repli au gymnase est prise au plus tôt la veille, au plus tard à l'heure de la séance par l'encadrant.
- Pour les séances en intérieur, toute personne gravissant une voie en tête laissera la corde en place (corde passée dans les 2 mousquetons du sommet, dégaines enlevées lors de la descente) afin de permettre à une autre personne de grimper la voie en moulinette ou bien de poser la drisse en fin de séance.
- Les 15 dernières minutes de chaque séance seront consacrées à la remise en place des drisses et au rangement du matériel.
- Le club dispose de matériel mis à la disposition des adhérents (cordes, baudriers, freins d'assurance, chaussons, casques).
Il est préférable d'avoir ses propres chaussons (sauf pour les séances d'essai).
- Créneaux samedi matin (enfants)
 - 8h30-9h35 (années 2010/2011/2012) : 8 places
 - 9h35-10h30 (années 2010/2011/2012) : 8 places
 - 10h30-11h25 (années 2008/2009/2010) : 10 places
 - 11h25-12h30 (années 2008/2009/2010) : 10 places
- Limite adhérents créneaux du jeudi soir (l'encadrant se réserve le droit de moduler les créneaux) :
 - 17h-18h30 (années 2007/2008/2009) : 10 places dont 4 débutants maximum
 - 18h30-20h15 (années 2005/2006/2007) : 12 places
 - 20h15-22h (années 2004/2005 compris) : 14 places
- Limite adultes débutant par créneau : 3 personnes maxi
- L'activité débutera le lundi 9 septembre 2019. Le gymnase étant fermé durant les vacances scolaires, aucune activité aura lieu durant ses périodes.

SECURITE

- Les créneaux sont encadrés par un Brevet d'Etat « Escalade » ou des initiateurs diplômés par la FFME. Ils sont là pour vous accompagner dans votre épanouissement dans l'escalade et répondre à toutes vos questions.
- L'encadrant peut à tout moment intervenir si les règles de sécurité ne sont pas appliquées et/ou une mise en danger est constatée pour l'adhérent ou les autres participants. L'encadrant peut exclure momentanément ou définitivement un adhérent pour la sécurité des adhérents.
- L'encadrant en charge du groupe se réserve le droit d'exclure temporairement voire définitivement tout adhérent qui ne respecterait pas les règles de sécurité.

INFORMATIONS GENERALES

- L'ensemble des versements encaissé par le club (sauf licence FFME) permet de prendre en charge les frais d'encadrement, le renouvellement du matériel collectif, l'achat de prises d'escalade.
- La licence FFME n'est pas uniquement une assurance responsabilité civile et individuel accident, c'est aussi notre représentativité pour le développement des sports alpins, des formations, la création et l'entretien des sites de pratiques, etc...
- L'association fonctionne par l'action de bénévoles (bureau du club et initiateurs encadrants). Ils pourront au cours de la saison vous demander un coup de main pour l'entretien du mur, des prises, ... et vous serez à votre tour bénévole du club.
- Photos et vidéos : tout adhérent du club pourra figurer sur des photos ou vidéos prises lors des séances ou sorties dans le cadre du club et diffusé sur le site internet du club.

DIVERS

- Les tarifs de la FFME sont consultables sur le site internet <http://www.ffme.fr>
- 1 règlement par adhérent
- Les tarifs indiqués sont pour l'année complète
- Un T-shirt de l'association sera distribué à chaque adhérent

LIENS

- Bulletin d'adhésion : <http://www.rocetvertige.net/inscription/>
- Certificat médical type : <https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/certificat-medical-type.pdf>
- Questionnaire : https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/QS-SPORT-cerfa_15699.pdf

BULLETIN D'INSCRIPTION 2019/2020

(remplir en MAJUSCULE – 1 bulletin par adhérent)

Photo
Obligatoire
pour les enfants

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Email _____

Téléphone _____

Taille T-shirt 7-8 ans 9-11 ans 9-11 ans 12-13 ans XS S M L XL

– 4 débutants maxi		Tarifs	S/Total ⁽⁴⁾
Enfants (7 à 11 ans)	Samedi matin <input type="checkbox"/> S1 <input type="checkbox"/> S2 <input type="checkbox"/> S3 <input type="checkbox"/> S4	255.00 €	
Ado 1 (10-12 ans) – 4 débutants maxi ⁽¹⁾⁽²⁾	Jeudi 17h-18h30 <input type="checkbox"/> Déb. <input type="checkbox"/> PERF	275.00 €	
Ado 2 débutant et PERF (12-14 ans)	Jeudi 18h30-20h15	310.00 €	
Jeunes débutants/ PERF/ Adultes PERF	Jeudi 20h15-22h	290.00 €	
Adhésion Loisir		Tarifs	S/Total ⁽⁴⁾
Adultes débutants ⁽²⁾	mardi 19:30-21:30 <u>OU</u> mercredi 20:00-21:30	210.00 €	
Adultes « autonomie » ⁽³⁾	mardi 19:30-21:30 <u>ET</u> mercredi 20:00-21:30	170.00 €	
Options FFME		Tarifs	S/Total ⁽⁴⁾
Assurance FFME base (conseillée)		8.00 €	
Assurance FFME base +		11.00 €	
Assurance FFME base ++		18.00 €	
Ski de piste (5 €), Slackline (5 €), Trail (10 €), VTT (30,00 €)			
Réductions		Tarifs	S/Total ⁽⁴⁾
Remise Roc et vertige pour la 2e personne (même famille)		- 3.00 €	
Remise Roc et vertige à partir de la 3e personne (même famille)		- 6.00 €	
Réduction FFME à partir de la 3e personne (même famille)	Adultes	- 28.50 €	
	Jeune -18 ans	- 14.00 €	
Pass' Région n°			
Déjà titulaire de la licence FFME pour l'année en cours N° de licence : Club :	Adultes	- 54.50 €	
	Jeune -18 ans	- 40.00 €	
TOTAL :			

(Perf) : perfectionnement : grimpeur autonome (assurance et escalade) souhaitant se perfectionner
(B.E.) : créneau encadré par un Brevet d'Etat Escalade

⁽¹⁾ Ado 1 : les enfants débutants de 10 ans ne sont pas acceptés sur ce créneau

⁽²⁾ Adultes/Jeunes/Ados débutants : places limitées

⁽³⁾ Passeport orange minimum obligatoire

⁽⁴⁾ Remplir les cases s/total et total

Règlement en : espèces 1 chèque (par dossier) 3 chèques (par dossier, octobre/janvier/mars)

**J'atteste avoir pris connaissance des informations des pages du bulletin d'inscription et les accepter.
Date et signature précédé de « lu et approuvé » (parents pour les mineurs)**

Bulletin n° 1 : Accusé d'information et d'adhésion aux contrats d'assurance FFME 2019

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : _____

Né(e) le : _____

Adresse : _____

Nationalité : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

N° de licence 2018-2019 : _____ Club : _____

déclare :

- avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2019, et en conséquence :
- accepter la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €)
 - souscrire une des garanties de personnes (atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) :
 Base (8 €) Base + (11 €) Base ++ (18 €)

et dans ce cas uniquement :

- souscrire des garanties optionnelles complémentaires :
 Option ski de piste (5 €) Option VTT (30 €) Option slackline et highline (5 €) Option trail (10 €)
- souscrire une des garanties optionnelles Indemnités Journalières :
 IJ1 (18 €) IJ2 (30 €) IJ3 (35 €)

- avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2019, et en conséquence refuser les garanties de personnes « atteinte corporelle, frais de recherches et de secours, assistance rapatriement » et n'accepter que la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €).

Fait à : _____ le _____

Signature du licencié (pour les mineurs, son représentant légal)